

**Décision n° 2018-0300**  
**du président de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques et des postes**  
**en date du 1<sup>er</sup> mars 2018**  
**transférant l’attribution de ressources en numérotation**  
**de l’opérateur Société d’ingénierie système télécom et réseaux (SISTEER) à**  
**l’opérateur Euro-Information telecom**

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 01-686 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d’attribution des numéros identificateurs d’usagers mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 04-0578 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d’attribution des codes points sémaphores ;

Vu la décision n° 05-0521 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2005 recommandant l’utilisation de certains formats de numérotation aux interfaces d’interconnexion ;

Vu la décision n° 05-1084 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l’utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 09-0773 en date du 23 mars 2009 attestant du dépôt par l’opérateur Société d’ingénierie système télécom et réseaux (SISTEER) d’un dossier de déclaration ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 12-1000 en date du 19 novembre 2012 attestant du dépôt par l’opérateur Euro-Information telecom d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Société d’ingénierie système télécom et réseaux (SISTEER) reçu le 27 février 2018, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Euro-Information telecom reçu le 27 février 2018, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 1er mars 2038, de l'opérateur Société d'ingénierie système télécom et réseaux (SISTEER) (Siren : 422 652 529) à l'opérateur Euro-Information telecom (Siren : 421 713 892) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros mobiles	06 02 4	2015-0933	21/07/2015
Numéros mobiles	06 02 5	2015-0933	21/07/2015
Numéros mobiles	06 41 66	2009-0529	18/06/2009
Numéros mobiles	06 41 67	2009-0529	18/06/2009
Numéros mobiles	06 41 68	2009-0529	18/06/2009
Numéros mobiles	06 41 69	2009-0529	18/06/2009
Numéros mobiles	07 50 00	2010-0603	20/05/2010
Numéros mobiles	07 50 01	2011-0216	03/03/2011
Numéros mobiles	07 50 02	2011-0216	03/03/2011
Numéros mobiles	07 50 03	2011-0216	03/03/2011
Numéros mobiles	07 50 04	2011-0216	03/03/2011
Numéros mobiles	07 50 05	2011-0216	03/03/2011
Numéros mobiles	07 50 06	2011-0216	03/03/2011
Numéros mobiles	07 50 07	2010-0603	20/05/2010
Numéros mobiles	07 50 08	2011-0216	03/03/2011
Numéros mobiles	07 50 09	2011-0216	03/03/2011
Numéros mobiles	07 50 50	2010-0603	20/05/2010
Numéros mobiles	07 50 51	2010-0603	20/05/2010
Numéros mobiles	07 50 52	2011-0216	03/03/2011
Numéros mobiles	07 50 53	2011-0216	03/03/2011
Numéros mobiles	07 50 57	2011-0216	03/03/2011
Numéros mobiles	07 50 58	2011-0216	03/03/2011
Numéros mobiles	07 50 60	2010-0603	20/05/2010
Numéros mobiles	07 50 70	2010-0603	20/05/2010
Numéros mobiles	07 54 32	2010-0603	20/05/2010
Numéros mobiles	07 55 55	2010-0603	20/05/2010
Numéros mobiles	07 55 66	2010-0603	20/05/2010
Numéros mobiles	07 55 67	2011-0216	03/03/2011
Numéros mobiles	07 55 68	2011-0216	03/03/2011
Numéros mobiles	07 57 57	2010-0603	20/05/2010
Numéros mobiles	07 57 58	2010-0603	20/05/2010
Numéros mobiles	07 57 63	2011-0216	03/03/2011
Numéros mobiles	07 57 67	2010-0603	20/05/2010
Numéros mobiles	07 57 77	2010-0603	20/05/2010
Numéros mobiles	07 57 87	2010-0603	20/05/2010

- Article 2.** L'opérateur Euro-Information telecom acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.
- Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.
- Article 4.** Au 31 janvier de chaque année, l'opérateur Euro-Information telecom adresse à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un rapport sur l'utilisation effective des ressources attribuées selon le modèle prévu par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes disponible sur son site internet.
- Article 5.** Le directeur Internet et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Euro-Information telecom et publiée sur le site internet de l'Autorité

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Pour le Président et par délégation

François LIONS

Directeur général adjoint